Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 060-246000749-20250626-DEL202544-DE

Lisières de l'Oise
Communauté de Communes

N°DEL2025-44

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Line DUMORTIER, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (23)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Guillain DE FRANCE donne procuration à M. Franck SUPERBI, M. Christian DEBLOIS donne procuration à M. Renaud BOURGEOIS, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Yves DELCELIER, M. Jean-Jacques LECAT donne procuration à M. Jean-Claude CORMONT, M. Alain MAILLET donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Virginie PARMENTIER donne procuration à Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY donne procuration à M. Yves LOUBES, Mme Nicole TUAL donne procuration à M. Etienne FRERE (9)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Laurent BARGADA, M. Stéphane DECULTOT, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, M. Michaël LEMMENS (6)

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 060-246000749-20250626-DEL202544-DE

DEL2025-44 Convention d'occupation du domaine public : activité snack de la piscine intercommunale d'Attichy par le camping de l'Aigrette

Rapporteur : Monsieur Franck SUPERBI

Monsieur Le Président rappelle que suite aux travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale d'Attichy, un espace bar type snack peut être mis en place pour la période d'ouverture de la piscine.
Afin de faciliter la gestion de cet espace (régie, charges de personnel), il est proposé une gestion par un tiers sous l'égide d'une convention d'occupation du domaine public. L'objet de la présente convention d'occupation du domaine public concerne :
- l'exploitation d'un local de 45 m² (6.8m x 6.7m) situé dans l'enceinte de la piscine intercommunale d'Attichy,
- une période d'exploitation estivale sur les mois de juillet et août 2025, uniquement les après-midis,
- une rémunération de l'exploitant qui portera sur les seules recettes d'exploitation,
- une redevance d'occupation basée sur l'indice trimestriel des Loyers Commerciaux publié par l'INSEE, base 100 en 2008 (indice au 4ème trimestre 2024 : 135,30) soit un montant de 82,35 € HT (1.83 € x 45 m²) soit 98.82 € TTC mensuel,
- une redevance fixe pour les fluides est définie dans la convention. Cette redevance est fixée comme suit :
    - 30 € TTC par mois au titre de la participation aux frais d'électricité,
    - 20 € TTC par mois au titre de la participation aux frais d'eau.

Il est proposé d'autoriser le Camping de l'Aigrette situé à Attichy à occuper le domaine public. En effet, le camping jouxte la piscine intercommunale et gère un équipement de même nature, ce qui représente un atout non négligeable pour favoriser la fréquentation du snack.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2122-22,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment dans ses articles L.2121-1, L.2122-1-1 et L.2122-1-2,

Vu le projet de convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack, situé dans l'enceinte de la piscine intercommunale d'Attichy pour la saison estivale 2025 pour les mois de juillet et août,

Considérant l'accord intervenu entre le Camping de l'Aigrette et la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Autorisé** Monsieur Le Président à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack situé dans l'enceinte de la piscine intercommunale d'Attichy pour les mois de juillet et août 2025,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 060-246000749-20250626-DEL202544-DE

délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	23
Nombres de suffrages exprimés :	32
Pour :	32 Mme Agnès BACHELART, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Line DUMORTIER, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	19 juin 2025

Le Président

M. Franck SUPERBI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LISIÈRES DE L'OISE
4 Voie Industrielle
ZI Les Sarcens
60590 ATTICHY
Tél. : 03 44 42 72 25